

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

SESSION DE JUIN 2013

Pour un habitat durable favorisant le bien-être des bretons,

Marie-Pierre Rouger, groupe Bretagne Écologie

Monsieur le Président, chers collègues

Comme vous le rappelez en présentant ce dossier, à la différence de l'État ou de certaines collectivités, la Région ne dispose d'aucune compétence définie par les textes dans le domaine du logement, pourtant nous agissons, en témoigne le bon bilan régional 2005 2012.

Nous apprécions la manière dont cette question a été abordée en s'appuyant sur le principe du développement durable et sur l'outil de la Région, le PADUS. Padus qui, selon nous, devrait également se doubler d'indicateurs de l'empreinte écologique pour mesurer les pressions exercées par l'activité humaine sur la nature tout en mettant en lumière la distorsion existante entre les ressources naturelles - limitées - et l'usage que nous en faisons.

Nous nous retrouvons bien dans les principes d'intervention que vous proposez : une réflexion qui part des usages et des évolutions récentes dans ces usages, une intervention qui s'appuie sur le principe de subsidiarité et de plus en plus sur les politiques territoriales.

Dans ces conditions, nous sommes en accord avec les priorités qui en découlent en termes de politique de l'habitat dans les territoires, d'innovation architecturale et de développement de nouvelles formes de solidarité. L'attention portée à l'habitat groupé et participatif facilitera la réalisation d'expériences qui irrigueront l'ensemble des projets. En devenant acteur de son logement, imprégné des valeurs de solidarité, de la nécessité de disposer d'un habitat sain et écologique le citoyen apportera de nouvelles réponses dans les domaines de l'intergénérationnel, du handicap, de la mixité sociale et du logement comme espace épanouissant du vivre ensemble

La démarche globale que vous nous proposez répond aussi à la future loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur), aux besoins de notre Région et au type de contribution que nous pouvons apporter. Permettez-moi néanmoins de revenir sur quelques points qui me paraissent importants et qui méritent toute notre vigilance.

La question sociale d'abord. Les ménages français consacrent 25% de leur budget au logement et 10% de leurs revenus pour se chauffer. Ils dépensent aujourd'hui deux fois plus pour se loger que pour se nourrir ou se déplacer.

Le logement est un révélateur des inégalités. Ceci est confirmé par une enquête de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale de mars 2013. La hausse continue du coût de l'énergie, la paupérisation de la population, la mauvaise qualité thermique des logements, expliquent que près de 80 % des CCAS font face, depuis trois ans, à une hausse des sollicitations relatives aux dépenses de logement.

Ces multiples raisons ont poussé le gouvernement à agir en priorité pour une mise en œuvre de l'élargissement des tarifs sociaux de l'énergie à 1,9 million de foyers. Rappelons que seulement 600.000 foyers bénéficiaient des tarifs sociaux début 2012. Nous attendons le retour des conclusions de la mission d'audit demandée par la ministre de l'Écologie et de l'Énergie à l'Observatoire de la précarité énergétique.

Le gouvernement travaille également sur l'effet pervers des normes et labellisations, afin d'éviter l'éparpillement des référentiels. Il faut aussi agir sur les facteurs responsables de l'envolée des prix qui rendent le marché inaccessible au plus grand nombre. Nous y parviendrons en attribuant des aides efficaces au bâti pour un gain final en kwh

La question du chauffage électrique concerne notre Région plus que tout autre en France et alourdit notre dépendance énergétique et impose la réussite du premier volet du Pacte Electrique Breton. On estime aujourd'hui à plus de 10 centimes d'euros le kwh qui sortira de l'EPR de Flamanville, soit au minimum, 20 % de plus que le kwh éolien terrestre.

La Question prévention santé ensuite : La précarité énergétique a des conséquences graves en termes de santé. Des études diverses menées notamment au sein de l'Organisation Mondiale de la Santé ont mis en avant le fait que « la surmortalité hivernale est fortement liée aux caractéristiques du logement » ainsi qu'à un ensemble de pathologies (asthme, maladies respiratoires, etc.). Ces études ont montré l'intérêt en termes de santé, et donc aussi de dépenses de santé, de s'attaquer à la cause du problème et d'améliorer l'efficacité énergétique des logements afin d'alléger le coût du maintien à des températures saines et confortables. Ainsi, Une étude britannique, réalisée en 2009 validée par l'OMS, conclut qu'un euro engagé dans la lutte contre la précarité énergétique permet d'économiser près de 50 centimes de dépenses de santé.

Soulignons qu'avec l'État, nous ne sommes pas inactifs sur ce terrain puisque le PRSE prévoit la co-construction d'outils de sensibilisation en santé environnement.

Enfin, toujours dans le domaine de la prévention, de nombreux rapports traitent de l'Adaptation de la société au vieillissement de sa population en vue de la future loi sur l'autonomie.

Enfin, on ne peut parler logement sans évoquer les conditions d'accueil à l'horizon 2030 de 25000 nouveaux habitants. Nous devons y faire face, construire davantage tout en économisant les terres agricoles. Le foncier ne doit pas être qu'une question de surface. Sa situation, son accessibilité, la qualité du sol et de son environnement, la consommation d'espace sont des enjeux majeurs. L'appui de la région reste indispensable pour minorer ses coûts et améliorer l'aspect qualitatif des projets, faciliter l'accès au logement des jeunes, faciliter l'accès à la propriété. Nous devons intégrer de façon ambitieuse ces objectifs dans la politique territoriale, PLH, PLU, SCOT avec volonté de réguler le marché.

Dans le même temps, la Région s'attellera à rénover un parc immobilier vieillissant et énergivore, logements sociaux mais aussi maisons individuelles souvent construits dans les années 70 et véritables passoires thermiques.

La Bretagne a été retenue par l'État parmi huit régions pilotes partenaires du Plan bâtiment durable national. Elle est aujourd'hui l'une des premières à s'engager pour bâtir un plan d'action partagé par les acteurs de la filière et ces actions concrètes apporteront un souffle au secteur de la construction qui subit depuis 2012 une baisse de 18 % du nombre de ses mises en chantier.

On le voit, la question du logement, porte de nombreux enjeux : enjeux sociaux, enjeux sanitaires, enjeux environnementaux et enjeux économiques. Il est au cœur de la transition que nous appelons de nos vœux et nous invite à penser différemment la cohérence urbaine, la mixité sociale et inter-générationnelle, la santé, les déplacements, les services à la population, les zones d'emplois...

Ce bordereau est un levier déterminant pour aller vers un habitat sain, sobre, performant, durable au service du bien-être des Bretonnes et des Bretons.